JOSEPH-GASPARD DE MANIBAN PREMIER PRÉSIDENT DU PARLEMENT DE TOULOUSE DE 1722 À 1762

PAR

Sylvie CLAIR

INTRODUCTION

L'histoire du parlement de Toulouse reste encore à écrire. Nous avons essayé d'y apporter notre contribution, en étudiant la vie et l'œuvre de Joseph-Gaspard de Maniban, qui en fut l'un des principaux acteurs pendant la durée de sa première présidence.

C'est également un personnage qui a suscité une grande admiration, tant chez ses contemporains que chez les auteurs du XIXº siècle, qui l'ont évoqué. Il importe de voir dans quelle mesure ces écrits correspondent à la réalité.

Pour cela, il faut définir la place de Maniban à l'intérieur de la société toulousaine du xviiie siècle (correspond-il réellement à l'image d'un « lion social »?) avant d'aborder l'étude de son rôle dans les affaires parlementaires.

SOURCES

Nous avons utilisé principalement le fonds Maniban (conservé aux Archives départementales de la Haute-Garonne sous la cote 2 J), qui comporte de nombreux documents relatifs à Joseph-Gaspard, notamment des comptes et des correspondances ayant trait à ses propriétés.

Le chartrier de Tocqueville, microfilmé aux Archives nationales, contient la correspondance de Maniban avec son beau-frère le chancelier Lamoignon. Elle est de première importance en ce qui concerne son œuvre politique.

PREMIÈRE PARTIE LE PERSONNAGE

CHAPITRE PREMIER

SES ORIGINES

Joseph-Gaspard de Maniban, né à Toulouse le 2 juillet 1686, appartient au milieu de la noblesse de robe toulousaine; sa famille, bien que de peu d'ancienneté, est solidement installée dans cette ville.

Petits propriétaires terriens de l'Armagnac, les Maniban, anoblis au milieu du XVII^e siècle et ayant obtenu le titre de marquis en 1681, apparaissent comme une famille particulièrement dynamique, grâce à la personnalité des membres des générations successives. En effet, Jean de Maniban, son fils Thomas et son petit fils Jean-Gui réussissent à acquérir une position appréciable à l'intérieur de la société toulousaine, autant par l'édification d'une fortune considérable que par leurs alliances ou leur action parlementaire.

Joseph-Gaspard, fils unique de Jean-Gui, apparaît à l'apogée d'une ascension sociale continue. Son alliance avec la robe parisienne (il épouse, le 20 février 1707, Jeanne-Christine de Lamoignon, la sœur du futur chancelier), et celles qu'il contracte pour ses filles dans le milieu de la noblesse de cour (l'une épouse le marquis de Bourbon-Malause, l'autre le marquis de Livry) apportent une consécration à sa situation financière.

Devenu premier président, il se comporte en chef de famille et soutient ses parents, aussi bien financièrement que dans leurs affaires et procès (ainsi son cousin François-Honoré de Maniban, archevêque de Bordeaux, ou sa cousine Marie de Maniban, qui épouse le poète Jean-Galbert de Campistron).

CHAPITRE II

UNE FORTUNE CONSIDERABLE

Sa fortune apparaît comme exceptionnelle, puisqu'elle dépasse un million de livres. Elle est pourtant de nature traditionnelle. Les émoluments de sa charge, qu'il cumule avec une pension du roi, lui fournissent un revenu substantiel, mais, somme toute, insuffisant pour lui permettre de tenir son rang.

Les rentes qu'il perçoit sur des particuliers ou des institutions ne sont pas très élevées, sauf celle que lui versent les États de Languedoc.

La majeure partie de sa fortune consiste en terres, dispersées à l'intérieur de deux blocs, le bas et le haut Armagnac. Elles lui sont échues en héritage; pour sa part, il n'en acquiert que très peu.

Ce sont des régisseurs qui s'en occupent; Joseph-Gaspard les oblige à maintenir un mode de gestion traditionnel. Lui-même ne s'intéresse qu'aux revenus qui lui sont dus.

Les productions en vins, bois et tuiles sont presque exclusivement réservées à la consommation locale. Seuls, l'eau-de-vie et les coupes de bois font

l'objet d'un commerce, mais peu cohérent.

Bien que Joseph-Gaspard ne cherche aucunement à améliorer le revenu de ses terres, celui-ci s'élève à une somme importante puisque, au total, Joseph-Gaspard perçoit à peu près 60 000 livres de rente annuelle.

CHAPITRE III

DÉPENSES ET MODE DE VIE

Ce revenu est à peine suffisant pour soutenir le train de vie d'un premier président. Mais il existe une différence importante entre la vie de représentation qu'il est contraint de mener, à cause de la fonction sociale qu'il exerce, et le souci d'économie dont il fait preuve dans son existence quotidienne.

Sa vie à Paris avant 1722 est sans doute luxueuse; mais, à Toulouse, hormis

les invitations qu'il est tenu de faire, son ordinaire est très simple.

Il est entouré d'un personnel nombreux, qu'il traite avec générosité. Les fêtes qu'il donne à l'occasion d'un événement heureux dans la famille royale ou d'une victoire militaire sont splendides. Il dépense également sans compter lorsqu'il reçoit à sa table des hôtes de marque.

Son appartenance aux sociétés toulousaines de lettres est encore un élément de son prestige social. Il n'y joue d'ailleurs qu'un rôle effacé. Il entre à la confrérie des Pénitents bleus pour faire la charité, mais aussi par mimé-

tisme social.

En revanche, son goût pour la vie simple paraît avec évidence lorsqu'on étudie l'existence qu'il mène au château de Blagnac, dont il fait l'acquisition en 1748.

Au total, il parvient à faire face à ses dépenses sans trop de problèmes, mais sa maladie s'aggravant le force à augmenter ses frais. Il meurt dans la nuit du 31 août au 1^{er} septembre 1762. Ses funérailles sont grandioses, malgré ses dernières volontés de simplicité. Son testament, qui assure de nombreux legs, révèle sa richesse et sa générosité.

DEUXIÈME PARTIE MANIBAN CHEF DU PARLEMENT DE TOULOUSE

CHAPITRE PREMIER

L'INSTITUTION

Considéré comme le deuxième de France, par son ancienneté et son importance, après celui de Paris, le parlement de Toulouse est composé d'environ cent cinquante membres, répartis entre six chambres.

Le premier président dirige l'ensemble du parlement et plus particulièrement la Grand-Chambre. Sa tâche est lourde, étant donné notamment l'étendue

du ressort de la cour de Toulouse.

Bien que les différents parlements se sentent de plus en plus proches les uns des autres, il existe entre eux une hiérarchie. De plus, le parlement de Toulouse a ses usages propres et n'admet pas qu'il y soit porté atteinte.

CHAPITRE II

LA FORMATION, LA NOMINATION ET LES IDÉES DE MANIBAN

Le rôle du premier président est donc délicat et pourtant Maniban n'a pas été choisi pour son savoir juridique. En effet, sa formation est plus pragmatique que théorique. Les raisons de sa nomination à la première présidence sont plutôt d'ordre politique et liées à son appartenance au clan des Lamoignon, alors en plein essor.

Nous avons peu de renseignements sur son éducation, mais nous connaissons ses idées sur le rôle qu'il a à jouer. Pour lui, l'esprit de modération est primordial et il tient avant tout à maintenir la paix à l'intérieur du parlement et dans les relations de ce dernier avec les autres institutions. Il sait cependant employer la fermeté en cas de nécessité.

Il réagit dès qu'on porte atteinte aux privilèges du corps qu'il dirige ou aux siens propres. Il est toujours prêt à aider ceux qui le sollicitent, mais exige

des magistrats une obéissance totale à ses ordres.

Après 1750, sa tâche lui paraît de plus en plus difficile à supporter et il requiert alors l'expectative d'une charge de conseiller d'État, qu'il n'obtiendra pas. A partir de 1759, trop malade pour assister aux séances du parlement, il continue cependant à se tenir au courant de tout ce qui s'y passe. Il tente d'assumer son rôle jusqu'à sa mort.

CHAPITRE III

LES AFFAIRES LOCALES

Maniban tente de mettre en pratique ses idées dans le cadre de ses fonctions. Il doit donc jouer le rôle d'arbitre lorsque des conflits éclatent entre les différentes chambres du parlement, essentiellement pour des questions de préséance. Les rivalités entre le corps du parlement et le parquet sont également fréquentes. Maniban invoque alors très souvent « le bien du service » pour y mettre fin. Des conflits sont souvent déclenchés par la chambre des enquêtes, qui essaie par ce moyen d'obtenir de la Grand-Chambre et de son président de participer aux délibérations sur les affaires du temps. Maniban doit ménager le parlement afin de limiter ces querelles.

D'autre part, il essaie de maintenir la paix entre la compagnie qu'il dirige et les autres institutions du Languedoc. Les capitouls acceptent mal la tutelle du parlement et protestent parfois, mais leurs relations avec le premier président sont de bonne entente; ils ne se départissent jamais du respect qu'ils ont pour lui, même si celui-ci les méprise parfois.

Maniban intervient dans les élections des universités du ressort, mais sans que cela soulève de difficultés. Il affirme aussi le droit qu'a le parlement de juger tout ce qui concerne la gestion des hôpitaux.

Le parlement est très jaloux de son autorité sur les tribunaux inférieurs de son ressort et Maniban intervient lorsqu'il y a des problèmes pour la faire respecter (notamment vis-à-vis des bureaux des finances en 1757).

Les rapports sont plus délicats avec la Cour des comptes, aides et finances du Languedoc, elle aussi cour souveraine, avec qui le parlement est en conflit au sujet de l'attribution de la juridiction du domaine. Le roi ayant tranché en faveur du parlement, la chambre des comptes, refusant de voir sa compétence diminuée, continue à s'opposer au parlement et Maniban a beaucoup de mal à assurer la paix.

Le gouverneur, ou plutôt son représentant, le commandant en chef de la province, entretient de bonnes relations avec le premier président tant que celui-ci estime qu'il se maintient dans les limites de son rôle, qui est de diriger les troupes et de faire régner l'ordre dans le Languedoc. Lorsque Thomond, en 1758, rend une ordonnance sur les jeux de hasard, Maniban s'insurge, mais tout en observant une conduite modérée.

Maniban éprouve de l'estime pour l'intendant Le Nain, mais ses relations avec son successseur Saint-Priest se tendent au moment de la création du vingtième. De même, la personnalité du premier président se heurte à celle de l'archevêque de Toulouse, La Roche-Aymon, même lorsque celui-ci devient archevêque de Narbonne.

Tout en obéissant au roi, Maniban fait preuve de fermeté lorsqu'il s'agit de faire respecter les prérogatives de la compagnie qu'il dirige.

TROISIÈME PARTIE

MANIBAN AGENT DU ROI

CHAPITRE PREMIER

SES RAPPORTS AVEC LA COUR

En tant que premier président, Maniban se trouve en contact fréquent avec la Cour. Nous possédons peu de renseignements en ce qui concerne ses relations avec le chancelier Daguesseau, mais elles semblent avoir été bonnes.

En 1750, c'est Lamoignon, le beau-frère de Maniban, qui devient chancelier, ce qui privilégie le premier président du parlement de Toulouse par rapport à ceux des autres cours de province. Il se trouve par là rapproché de la personne royale.

En revanche, il s'inquiète du pouvoir de plus en plus grand attribué aux commis de Saint-Florentin, le secrétaire d'État qui s'occupe de la province de Languedoc. Il se méfie également du Conseil d'État et lutte contre l'ingérence du Grand Conseil dans les affaires du parlement (notamment en 1755).

Mais il reste un fidèle serviteur du roi et est vivement ému par l'attentat de Damiens, en 1757.

CHAPITRE II

LES QUESTIONS FINANCIÈRES

Maniban doit dès 1725 faire face à des difficultés: la création du cinquantième provoque des remous dans le parlement. Mais c'est surtout à partir de 1749, avec la création du vingtième, que le parlement de Toulouse réagit. Tout d'abord, Maniban le contient sans trop de mal, mais le conflit rebondit à l'occasion de la levée du second vingtième, en 1756. Maniban tente d'empêcher la chambre des enquêtes de participer aux délibérations à ce sujet. Il soutient l'attitude de la Grand-Chambre qui condamne l'accroissement incessant de la fiscalité.

A partir de 1759, les choses s'enveniment : le parlement entre en conflit avec les États, qui cherchent à l'exclure des tractations qu'ils mènent avec le gouvernement. Maniban refuse toute innovation et, tout en approuvant les réactions de la Grand-Chambre, tente de les modérer. Il est convaincu d'agir au mieux des intérêts de la province et de ses habitants. Il se heurte alors une fois de plus à La Roche-Aymon, devenu archevêque de Narbonne, et qui dirige les États.

Maniban pense que tout s'arrangerait au mieux pour la compagnie qu'il dirige si le roi pouvait lui-même se rendre compte de la situation. Cependant, ses relations avec l'intendant ne se détériorent guère.

A ces questions financières viennent s'ajouter des problèmes religieux

qui achèvent d'accabler Maniban.

CHAPITRE III

LES AFFAIRES RELIGIEUSES

Maniban ne se préoccupe guère des protestants lors de sa première présidence. Mais, à partir de 1730, le problème du jansénisme et du gallicanisme ressurgit et Maniban, qui jusqu'alors se désintéresse de ces questions, est obligé de les prendre en compte.

C'est surtout après 1749 — année où l'archevêque de Paris se met à exiger des billets de confession, sous peine de refuser les sacrements aux personnes

soupçonnées de jansénisme — que la situation s'aggrave.

Maniban condamne ces procédés, mais s'efforce malgré tout de contenir le parlement lorsque des affaires semblables éclatent dans son ressort. Il veut également limiter les discussions sur ce problème à la seule Grand-Chambre. Il emploie tantôt la douceur tantôt la force pour empêcher la tenue d'une assemblée des chambres et fait traîner en longueur le règlement des affaires épineuses pour laisser aux esprits le temps de se calmer.

Sur le fond, il est d'accord avec l'action du parlement et trouve que ce dernier est traité trop durement par le gouvernement. Il se pose en protecteur des lois du royaume, aussi bien à ce sujet que lorsqu'il s'agit de défendre l'indépendance de la Couronne vis-à-vis du pape, attaquée par les écrits de certains évêques du Languedoc.

Enfin, c'est à la fin de sa vie qu'éclate la lutte contre les Jésuites, menée par toutes les cours de parlement. Maniban n'en voit que le début, mais son hostilité envers la Compagnie de Jésus est réelle.

CHAPITRE IV

MANIBAN ET « L'UNION DES CLASSES »

Dans ces affaires, la cour de Toulouse affirme de plus en plus son entente avec les autres parlements de France. Pour Maniban, il existe une corrélation évidente entre l'attitude de la cour qu'il dirige et celle des autres. Très souvent, le parlement de Toulouse suit celui de Paris.

Il ne s'agit pas encore d'« union des classes », puisqu'il existe une hiérarchie entre ces diverses cours et des particularismes propres à chacune. Maniban affirme d'ailleurs fréquemment ceux de la compagnie qu'il dirige et lutte pour qu'ils soient maintenus en vigueur.

Il approuve cependant la cour de Toulouse lorsque, se sentant menacée, elle s'associe aux autres pour lutter contre l'ingérence du pouvoir royal. Mais il ne veut pas qu'elle imite les usages des autres parlements. Ici encore, il cherche avant tout à maintenir la paix et à empêcher toute innovation, quelle que soit son origine.

CONCLUSION

Dans les années qui suivent la mort de Joseph-Gaspard de Maniban, on assiste à l'effondrement de sa fortune aussi bien que de son œuvre politique.

Ses biens, en majorité hérités de son grand-père, ont été substitués par celui-ci et la succession passe à une branche cadette de la famille. Jean-Gui de Campistron à qui elle échoit, la dilapide entièrement. La fille de Joseph-Gaspard, Marie-Christine de Livry, vend les derniers biens qui lui restent en Armagnac et mène une existence exclusivement parisienne.

Le successeur de Maniban à la première présidence, François de Bastard, n'a pas les dimensions de son prédécesseur et ne parvient pas à contenir le parlement. Essayant d'être un parfait agent du roi, il est rapidement débordé par la compagnie qu'il dirige (notamment à l'occasion de l'affaire Fitz-James) et finalement rejeté par elle.

ANNEXES

Lettres et testament de Joseph-Gaspard de Maniban.

ALBUM

Généalogie de la famille Maniban. — Portrait de Maniban. — Ses châteaux. — Répartition de ses terres en Armagnac.